

A L'OURS GOURMAND

Société À Responsabilité Limitée au capital de 1 500 000 €

Siège social : 6 allée de la Marne Paryseine 3

94200 IVRY SUR SEINE

389 700 238 RCS CRETEIL

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE **EN DATE DU 15 AVRIL 2025**

L'an deux mille vingt-cinq,

Le quinze avril, à dix heures,

Les associés de la société se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle au siège social, sur convocation de la gérance, faite par lettre remise en main propre contre décharge en date du 21 mars 2025.

Sont présents ou représentés :

- | | |
|---|-------------|
| - Madame Nicole LASCAR, propriétaire de | 2 500 parts |
| - Monsieur Rony LASCAR, propriétaire de | 2 500 parts |
| - Monsieur Gilles LASCAR, propriétaire de | 2 500 parts |

soit un total de

7 500 parts

sur les sept mille cinq cents (7 500) parts composant le capital social.

Monsieur Éric LEVY, commissaire aux comptes, régulièrement convoqué, s'est fait excuser.

Madame Nicole LASCAR préside la séance en sa qualité de gérante associée.

Elle constate que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise des parts sociales.

Madame la présidente dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- une copie de la lettre recommandée adressée à chaque associé et les récépissés postaux,
- la copie de la lettre de convocation du commissaire aux comptes,
- le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice,
- le rapport spécial de la gérance,
- le rapport du commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice,
- le rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L.223-19 du code de commerce,
- l'inventaire des valeurs actives et passives de la société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2024,
- la feuille de présence,
- le texte des résolutions proposées au vote de l'assemblée.

Elle déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition des associés plus de quinze jours avant la date de la présente assemblée et que ces derniers ont eu la possibilité de poser, pendant ce même délai, toutes questions à la gérance, ce dont l'assemblée lui donne acte.

Puis Madame la présidente rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- Examen du rapport de gestion de la gérance et du rapport du commissaire aux comptes sur les opérations et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024,
- Quitus à la gérance,
- Approbation des comptes et affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024,
- Examen du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce,
- Ratification des rémunérations allouées à la gérance en 2024,
- Approbation des rémunérations de la gérance pour 2025,
- Pouvoirs pour formalités,
- Questions diverses.

Madame la présidente donne ensuite lecture du rapport de la gérance et des rapports du commissaire aux comptes et ouvre la discussion.

Il est rappelé, que depuis le 1^{er} janvier 2018, les dividendes font l'objet d'un prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 30 % composé de :

- 12,8 % au titre de l'impôt sur le revenu ;
- 17,2 % au titre des prélèvements sociaux pour les personnes concernées selon la réglementation.

Par ailleurs, s'ils y ont intérêt, les personnes physiques peuvent opter globalement pour le barème progressif. Les dividendes sont alors éligibles à l'abattement de 40% et sont soumis à un acompte forfaitaire de 12,8 % puis imposés au barème de l'impôt sur le revenu. Ce prélèvement, calculé à partir du montant brut des revenus, n'a aucun caractère libératoire et représente un acompte sur l'impôt dû, qui sera ensuite imputé sur le montant de l'impôt sur le revenu dû au titre de l'année au cours de laquelle il a été opéré, l'excédent éventuel étant alors restitué.

Il est précisé que les dividendes pourront être exonérés de cet acompte si le revenu fiscal de référence de l'associé, de l'avant-dernière année, est inférieur à 50.000 € (associé célibataire) ou 75.000 € (en cas d'imposition commune avec le conjoint). Cependant, la dispense n'est pas automatique et doit être demandée par le bénéficiaire, sous la forme d'une attestation sur l'honneur, auprès de l'établissement payeur dans les délais requis. En outre, la société versera un dividende qui sera de toute façon amputé d'une retenue à la source de 17,2 % de prélèvements sociaux pour les personnes concernées selon la réglementation.

Personne ne demandant la parole, elle met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance sur l'activité de la société, ainsi que celle du rapport du commissaire aux comptes, et pris connaissance des comptes annuels afférents à l'exercice clos le 31 décembre 2024, les approuve tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

L'assemblée générale approuve les dépenses et charges visées au point 4 de l'article 39 du Code général des impôts qui s'élèvent à un montant global de 32 084 € et qui ont donné lieu à une imposition de 8 021 €.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RESOLUTION

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée donne à la gérance quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2024, s'élevant à **118 417 €**, de la manière suivante :

- Une somme de..... 118 417 €
au compte " Autres réserves "

Suite à cette affectation le compte " Autres réserves " sera porté à 165 268,41 €

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

QUATRIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes, mentionnant l'absence de conventions de la nature de celles visées à l'article L.223-19 du Code de commerce, en prend acte purement et simplement.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale, après en avoir délibéré, décide de ratifier les rémunérations allouées au cours de l'exercice aux co-gérants, comme présenté dans le rapport spécial.

Cette résolution, mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

SIXIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale, après en avoir délibéré, décide de fixer les rémunérations allouées pour l'exercice 2025 aux co-gérants, comme présenté dans le rapport spécial.

Cette résolution, mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

SEPTIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

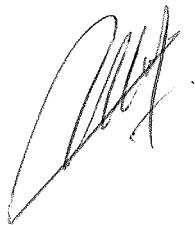
ML RL

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la gérance
Dans le même temps, il a été établi une feuille de présence signée par les associés.

Fait à Ivry-sur-Seine

Nicole LASCAR
Cogérante - Associée

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of a large, sweeping loop followed by a series of smaller, connected strokes.

Rony LASCAR
Cogérant - Associé

A handwritten signature in black ink, featuring a prominent vertical stroke on the left and a series of horizontal and diagonal strokes to the right.

Gilles LASCAR
Associé

Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/24	Net au 31/12/23
ACTIF				
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés	20 261,96	20 261,96		
Fonds commercial	98 363,31		98 363,31	98 363,31
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillag	16 473,57	14 872,97	1 600,60	3 185,99
Autres immobilisations corporelles	177 574,51	172 006,85	5 567,66	6 645,95
Immob. en cours / Avances & acomptes				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	68 946,29		68 946,29	66 001,61
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	381 619,64	207 141,78	174 477,86	174 196,86
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	927 456,00		927 456,00	1 461 990,00
Créances				
Clients et comptes rattachés	2 326 841,82		2 326 841,82	3 307 643,14
Fournisseurs débiteurs	127 732,65		127 732,65	40 540,54
Personnel				
Etat, Impôts sur les bénéfices	161 479,20		161 479,20	23 837,20
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	113 454,80		113 454,80	125 777,37
Autres créances	1 602,00		1 602,00	
Divers				
Avances et acomptes versés sur commande	4 344,64		4 344,64	4 234,02
Valeurs mobilières de placement	322 773,23		322 773,23	492 000,00
Disponibilités	633 037,33		633 037,33	307 189,93
Charges constatées d'avance	56 702,39		56 702,39	57 678,22
TOTAL ACTIF CIRCULANT	4 675 424,06		4 675 424,06	5 820 890,42
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecart de conversion - Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	5 057 043,70	207 141,78	4 849 901,92	5 995 087,28

Certifié conforme



Bilan

	Net au 31/12/24	Net au 31/12/23
PASSIF		
Capital social ou individuel	1 500 000,00	1 500 000,00
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	150 000,00	31 698,41
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	46 851,41	
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice	118 417,00	465 153,00
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	1 815 268,41	1 996 851,41
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts	562 654,11	938 747,21
Découverts et concours bancaires	442,11	134,09
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	563 096,22	938 881,30
Emprunts et dettes financières diverses		
Emprunts et dettes financières diverses - Associés	120 200,00	24 000,00
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	7 353,03	2 872,68
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 078 647,71	2 699 425,22
Personnel	74 707,99	26 283,39
Organismes sociaux	18 788,12	18 900,15
Etat, Impôts sur les bénéfices		104 855,00
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	98 083,30	140 841,78
Etat, Obligations cautionnées		
Autres dettes fiscales et sociales	6 460,00	10 609,00
Dettes fiscales et sociales	198 039,41	301 489,32
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	67 297,14	31 567,35
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	3 034 633,51	3 998 235,87
Ecart de conversion - Passif		
TOTAL PASSIF	4 849 901,92	5 995 087,28

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	98 363			98 363
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	20 262			20 262
Immobilisations incorporelles	118 625			118 625
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	16 474			16 474
- Installations générales, agencements aménagements divers	123 807			123 807
- Matériel de transport	33 798			33 798
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	19 159	1 886	1 075	19 969
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	193 237	1 886	1 075	194 048
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	66 002	2 945		68 946
Immobilisations financières	66 002	2 945		68 946
ACTIF IMMOBILISE	377 864	4 830	1 075	381 620

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		1 886	2 945	4 830
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		1 886	2 945	4 830
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		1 075		1 075
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice		1 075		1 075

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	31/12/2024
Éléments achetés	98 363
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	
Total	98 363

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	20 262			20 262
Immobilisations incorporelles	20 262			20 262
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	13 288	1 585		14 873
- Installations générales, agencements aménagements divers	118 898	2 064		120 961
- Matériel de transport	33 798			33 798
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	17 422	900	1 075	17 247
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	183 405	4 549	1 075	186 880
ACTIF IMMOBILISE	203 667	4 549	1 075	207 142

Notes sur le bilan

Actif circulant

Produits à recevoir

	Montant
CLIENTS FACT.A ETABLIR	525 664
FOURNIS.AVOIRS A RECEVOIR	127 733
ETAT PRODUITS A RECEVOIR	1 602
Total	654 999

Charges à payer

	Montant
FOURNI.FACT.NON PARVENUES	86 599
BANQUES INTERETS COURUS	442
PROV.CONGES A PAYER	26 508
PROV.REM. A PAYER	1 500
PROV.CH./CONGES A PAYER	6 325
ETAT CHARGES A PAYER	6 266
CLIENTS RRR&AV.A ACCORD.	87 297
Total	194 937

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTAT.D AVANCE	56 702		
Total	56 702		